

**Commencé le** mercredi 19 mai 2021, 14:00**État** Terminé**Terminé le** mercredi 19 mai 2021, 15:00**Temps mis** 1 heure**Question 1**

Incorrect

Noté sur 1,00

A a repéré une magnifique collection de nains (valant Fr. 500.-) dans un jardin à quelques rues de chez lui. A la nuit tombée, il décide de passer à l'action, en prenant soin d'emporter avec lui une batte de baseball au cas où la ou le propriétaire surgirait sur le moment et que les choses tourneraient mal. Sur place, il pénètre dans le jardin, dont le portillon est ouvert, emballe soigneusement les sept nains dans des sacs de jute et file sans rencontrer personne, son butin sur le dos. A commet-il une des infractions suivantes ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Oui, une appropriation illégitime.
- b. Oui, une tentative de brigandage qualifié.
- c. Oui, un vol simple.
- d. Non, aucune de ces infractions.
- e. Oui, une tentative de brigandage simple.
- f. Oui, un vol aggravé. ✘

**Question 2**

Incorrect

Noté sur 1,00

A, adolescent de 15 ans, se rend dans un kiosque pour acheter son premier paquet de cigarettes avec le billet de Fr. 100.- qu'il a pris discrètement dans le portefeuille de sa mère, mais le buraliste refuse de les lui vendre, car A est mineur. B, un autre client du kiosque qui a assisté à la scène, rattrape A dans la rue et lui propose d'acheter les cigarettes à sa place. A lui remet les Fr. 100.-. B empoche l'argent en faisant un signe menaçant en direction de A, puis disparaît. Effrayé, A se résigne à rentrer chez lui bredouille. Reprochez-vous une infraction à B ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Non, car A a volé l'argent à sa mère.
- b. Non, car A est mineur donc incapable de disposer de son patrimoine.
- c. Oui, à l'art. 139 ch. 1 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP.
- d. Oui, à l'art. 156 ch. 1 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP.
- e. Oui, à l'art. 146 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP. ✘
- f. Oui, à l'art. 156 ch. 1 CP.
- g. Oui, à l'art. 158 ch. 2 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP.
- h. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP.
- i. Oui, à l'art. 140 CP.
- j. Oui, à l'art. 140 *cum* 172<sup>ter</sup> CP.
- k. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP *cum* 172<sup>ter</sup> CP.

## Question 3

Correct

Noté sur 1,00

Lors d'une vente aux enchères, A offre un lot de 6 bouteilles de vin bon marché dont elle a changé les étiquettes pour en faire un cru d'exception. B, nouveau riche en manque de reconnaissance, enchérit et remporte le lot pour Fr. 15'000.- dans le seul but d'impressionner ses amis fortunés puisque lui-même ne boit pas d'alcool. Satisfait de ce coup d'éclat, B stockera ses bouteilles dans sa cave et les oubliera à tout jamais. A se rend-t-elle coupable d'une des infractions suivantes au préjudice de B ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Non, faute de transfert à A de la capacité juridique de disposer des Fr. 15'000.- de B.
- b. Non, faute de dommage patrimonial.
- c. Non, faute d'erreur de B sur un fait qui ne lui est pas indifférent. ✓
- d. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 2 et ch. 2 CP.
- e. Oui, à l'art 146 al. 1 et al. 2 CP.
- f. Oui, à l'art. 146 al. 1 CP.
- g. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP.

## Question 4

Correct

Noté sur 1,00

Depuis quelques semaines, une vieille bicyclette sans cadenas est stationnée dans le local fermé de l'immeuble de A, étudiante fauchée. La dernière semaine du mois, A n'a même plus de quoi faire ses courses alimentaires. Elle se dit que la bicyclette couvrira tout juste cette dépense et décide de l'emmener dans le magasin d'occasion de C qui lui en offre Fr. 50.-. A, ravie, accepte immédiatement sans même essayer de négocier. C ne pose aucune question, mais se doute que A n'a pas acquis la bicyclette de manière régulière. Après une rapide révision, il met le vélo en vente à Fr. 250.- dans son magasin. Une ou plusieurs plaintes doivent-elles être déposées pour que C soit poursuivi ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Aucune, car l'infraction commise par B est poursuivie d'office.
- b. Oui, une, contre A.
- c. Aucune, car les infractions commises par A et B sont poursuivies d'office.
- d. Aucune, car ni A ni B n'ont commis d'infraction.
- e. Aucune, car C n'a commis aucune infraction.
- f. Aucune, car l'infraction commise par A est poursuivie d'office.
- g. Aucune, car A n'a commis aucune infraction.
- h. Oui, une, contre C.
- i. Oui, deux, une contre A et une contre C. ✓

## Question 5

Correct

Noté sur 1,00

Dans la rue, A passe en courant à côté de B, sexagénaire assise à l'arrêt de bus, se saisit de son sac à main et s'enfuit. C, le fils de B assis à côté d'elle, se lève d'un bond et le rattrape. Il tente de lui arracher le sac pour le restituer à B, mais A lui assène un violent coup de poing et disparaît en emportant le sac avec lui. Quelle est l'infraction commise par A (en vous limitant aux infractions contre le patrimoine) ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. L'art. 140 ch. 1 al. 1 CP.
- b. L'art. 139 CP.
- c. L'art. 140 ch. 1 al. 2 CP. ✓
- d. L'art. 138 CP.
- e. L'art. 137 CP.

## Question 6

Correct

Noté sur 1,00

A et B ont prévu de partir en voyage ensemble et ont convenu que B se chargerait d'acheter les billets après que A lui ait versé Fr. 2'000.- représentant sa part du prix. A verse l'argent sur le compte de B, qui contient maintenant tout juste la somme nécessaire pour payer les billets. Toutefois, avant de faire la réservation, B parle à son compagnon C de son projet de voyage avec A. Cette révélation déclenche une violente crise de jalousie de C. Pour se réconcilier, B et C, de concert, achètent les billets avec l'argent de A, mais en remplaçant le nom de ce dernier par celui de C. Comment faut-il qualifier le rôle de C selon le Tribunal fédéral ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. C est complice de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP.
- b. C est complice de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP. ✓
- c. C est coauteur de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP.
- d. C est coauteur de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP.
- e. C est complice de l'infraction à l'art. 137 CP.
- f. C est coauteur de l'infraction à l'art. 158 ch. 1 CP.
- g. C est coauteur de l'infraction à l'art. 137 CP.
- h. C est complice de l'infraction à l'art. 158 ch. 1 CP.

## Question 7

Correct

Noté sur 1,00

B, 24 ans, étudiant et barman, a récemment quitté l'appartement dans lequel il vivait seul avec sa mère A. A s'occupe de l'administratif de B, qui lui a donné accès à ses comptes par e-banking et qu'il ne consulte pour sa part que très rarement. Pour se consoler du départ de son fils, A fait des achats compulsifs sur factures via Internet. Lorsqu'elle constate qu'elle ne pourra pas toutes les honorer, elle en paie une partie depuis le compte de B pour un montant total de Fr. 1'000.-. A sera poursuivie :

Veuillez choisir une réponse :

- a. Sur plainte. ✓
- b. A ne sera pas poursuivie car elle n'a commis aucune infraction.
- c. D'office.

## Question 8

Correct

Noté sur 1,00

Depuis quelques semaines, une bicyclette sans cadenas est appuyée contre la façade de l'immeuble de A. Un matin, A, persuadée qu'elle est abandonnée, décide finalement de l'emmener dans un magasin d'occasion et la vend pour Fr. 100.-. Elle dépense l'argent en achetant une combinaison de plongée, qu'elle offre à son petit ami B pour son 20<sup>ème</sup> anniversaire, non sans lui révéler l'heureux concours de circonstances qui lui avait permis de disposer d'une pareille somme. B cache la combinaison dans la cave privative de son immeuble, car il craint que les autorités ne la découvrent. Quelle infraction reprochez-vous à B :

Veuillez choisir une réponse :

- a. Un blanchiment, un recel et une complicité à l'infraction commise par A.
- b. Une complicité à l'infraction commise par A.
- c. Aucune infraction. ✓
- d. Un blanchiment et un recel.
- e. Un blanchiment d'argent.
- f. Un recel.

## Question 9

Correct

Noté sur 1,00

Au moment de quitter la soirée chez A, une de ses amies fortunées, B aperçoit un magnifique bracelet, valant Fr. 500.-, sur la commode de la chambre, dont la porte est entrouverte. Elle s'assure que personne ne la regarde et se saisit du bracelet avant de saluer son hôte et de rentrer chez elle, ravie de cette nouvelle acquisition. Le lendemain, prise de remords, B invite A pour un café en terrasse, prétextant vouloir faire le bilan de leur soirée. Elle profite alors d'un moment d'inattention de A pour lui rendre le bracelet en le glissant discrètement dans son sac à main. A a-t-elle commis une infraction ?

Veillez choisir une réponse :

- a. Oui, à l'art. 137, poursuivie sur plainte en raison de l'absence de dessein d'enrichissement illégitime de A.
- b. Oui, à l'art. 139 CP, poursuivie d'office. ✓
- c. Non, aucune, faute de dessein d'appropriation.
- d. Non, aucune, faute de dessein d'enrichissement illégitime.
- e. Oui, à l'art. 139 CP, poursuivie sur plainte en raison du statut de familial de B par rapport à A.
- f. Oui, à l'art. 141 CP, poursuivie sur plainte.
- g. Oui, à l'art. 137, poursuivie sur plainte en raison du statut de familial de B par rapport à A.
- h. Oui, à l'art. 137 CP, poursuivie d'office.

## Question 10

Correct

Noté sur 1,00

Sur le chemin de l'Université, A trouve un ticket de loterie par terre et se rend dans le premier kiosque pour le faire vérifier. Par chance, il s'agit d'un ticket gagnant, et A empoche la somme de 200.- en espèces. A a-t-elle commis une infraction et si oui, laquelle ?

Veillez choisir une réponse :

- a. Oui, à l'art. 137 ch. 1 CP.
- b. Oui, à l'art. 141<sup>bis</sup> cum 172<sup>ter</sup> CP.
- c. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 2 cum 172<sup>ter</sup> CP.
- d. Oui, à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP.
- e. Non, A n'a commis aucune infraction.
- f. Oui, aux art. 137 ch. 1 et ch. 2 al. 1 CP. ✓
- g. Oui, aux art. 137 ch. 1 et ch. 2 al. 1 CP cum 172<sup>ter</sup> CP.
- h. Oui, à l'art. 141<sup>bis</sup> CP.
- i. Oui, à l'art. 137 ch. 1 cum 172<sup>ter</sup> CP.

## Question 11

Correct

Noté sur 1,00

A et C ont offert à B une trottinette électrique valant Fr. 360.- pour son anniversaire. A emprunte à B l'engin pour rentrer de la soirée. Malheureusement, il chute sur le chemin du retour et se casse la jambe. Il charge donc C, qui est aussi sa colocataire, de rendre la trottinette à B, ce qu'elle accepte. Au lieu de cela, elle la vend à D pour Fr. 200.-. C sera poursuivie:

Veillez choisir une réponse :

- a. D'office. ✓
- b. Sur plainte, car A et C sont des familiers et l'art. 172<sup>ter</sup> CP s'applique.
- c. Sur plainte, car l'art. 172<sup>ter</sup> CP s'applique.
- d. Sur plainte, car A et C sont des familiers.
- e. C ne sera pas poursuivie car elle n'a commis aucune infraction.

## Question 12

Correct

Noté sur 1,00

A a toujours jaloué la grande collection de montres de luxe de son cousin B, chez qui il se rend souvent. Aujourd'hui, il ne peut plus résister et en subtilise une discrètement, en se persuadant que B ne s'en rendra pas compte vu le nombre important qu'il en possède. A sera poursuivi :

Veuillez choisir une réponse :

- a. D'office. ✓
- b. Sur plainte.

## Question 13

Correct

Noté sur 1,00

B, 24 ans, étudiant et barman, a récemment quitté l'appartement dans lequel il vivait seul avec sa mère A. A s'occupe de l'administratif de B, qui lui a donné accès à ses comptes par e-banking et qu'il ne consulte pour sa part que très rarement. Pour se consoler du départ de son fils, A fait des achats compulsifs sur factures via Internet. Lorsqu'elle constate qu'elle ne pourra pas toutes les honorer, elle en paie une partie depuis le compte de B pour un montant total de Fr. 1'000.-. Que reprochez-vous à A ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Une gestion déloyale aggravée au sens de l'art. 158 ch. 1 al. 1 et 3 CP.
- b. Un abus de confiance aggravé au sens de l'art. 138 ch. 1 al. 2 et ch. 2 CP.
- c. Un abus de confiance simple au sens de l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP.
- d. Un abus de confiance aggravé au sens de l'art. 138 ch. 1 al. 1 et ch. 2 CP.
- e. Une gestion déloyale simple au sens de l'art. 158 ch. 1 al. 2 CP.
- f. Un abus de pouvoir de représentation au sens de l'art. 158 ch. 2 CP.
- g. Un abus de confiance simple au sens de l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP. ✓
- h. Une gestion déloyale simple au sens de l'art. 158 ch. 1 al. 1 CP.
- i. Aucune infraction.

## Question 14

Correct

Noté sur 1,00

A s'est sérieusement endetté auprès de B. Ce dernier a réclamé son argent, près de Fr. 10'000.-, à plusieurs reprises, se faisant de plus en plus insistant. Incapable de rembourser, A va rendre visite à B pour le convaincre, à sa manière, d'oublier cette somme. C'est avec un pistolet appuyé sous la gorge que, de mauvaise grâce, B finit par signer une déclaration renonçant à cette somme. Indiquez la peine-menace dont est passible l'infraction commise par A, étant précisé que ce dernier ne disposait pas de balles pour son pistolet :

Veuillez choisir une réponse :

- a. La peine privative de liberté de six mois à dix ans. ✓
- b. La peine privative de liberté de cinq ans au plus ou une peine pécuniaire.
- c. La peine privative de liberté de trois ans ou une peine pécuniaire.
- d. La peine privative de liberté d'un an à vingt ans.

## Question 15

Correct

Noté sur 1,00

A prête un collier à son amie B pour une soirée. B et son époux C, agissant ensemble, vendent le collier. Quelle est l'infraction applicable à C selon le Tribunal fédéral ?

Veillez choisir une réponse :

- a. C est complice de l'infraction à l'art. 137 ch. 1 CP.
- b. C est complice de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP.
- c. C est complice de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 2 CP.
- d. C est complice de l'infraction à l'art. 139 ch. 1 CP.
- e. C est coauteur de l'infraction à l'art. 137 ch. 1 CP. ✓
- f. C est coauteur de l'infraction à l'art. 138 ch. 1 al. 1 CP.
- g. C est coauteur de l'infraction à l'art. 139 ch. 1 CP.
- h. C est complice de l'infraction à l'art. 137 ch. 2 al. 2 CP.
- i. C est coauteur de l'infraction à l'art. 137 ch. 2 al. 2 CP.

## Question 16

Correct

Noté sur 1,00

A, un sac de commissions plein sur l'épaule, se rend à la caisse du supermarché à laquelle travaille son ami B. Comme convenu, A sort tous les articles de son sac, sauf la bouteille d'un excellent cru qu'ils ont prévu de boire ensemble, et B fait semblant de ne rien remarquer. Une fois rentrée chez elle, A se délecte finalement seule de la bouteille. A a-t-elle commis une infraction au préjudice de B (le cas échéant, avec l'art. 172<sup>ter</sup> CP)?

Veillez choisir une réponse :

- a. Oui, une appropriation illégitime.
- b. Non, aucune. ✓
- c. Oui, un abus de confiance.
- d. Oui, un vol.
- e. Oui, une escroquerie.

## Question 17

Correct

Noté sur 1,00

A, cavalière, est la seule à monter Jolly Jumper, un fougueux pur-sang en pension dans son centre équestre à Dardagny et appartenant à B, qui vit au Pays-de-Galle. Malheureusement, elle vient d'apprendre que B compte rapatrier Jolly Jumper au Royaume-Uni. Ne supportant pas l'idée d'être séparée de son cheval préféré, A vire Fr. 15'000.-, soit le montant correspondant à la valeur de l'animal, et refuse de le laisser partir. A a-t-elle commis une infraction et si oui, laquelle ?

Veillez choisir une réponse :

- a. A a commis une escroquerie.
- b. A a commis une appropriation illégitime. ✓
- c. A a commis un vol.
- d. Il n'y aucune infraction commise.
- e. A a commis un abus de confiance.

## Question 18

Correct

Noté sur 1,00

A fait pousser un petit potager luxuriant dans son jardin, contigu à celui de sa voisine B. L'été, les plants de tomates cerises ploient sous les fruits murs. B ne peut s'empêcher de passer la main à travers la clôture pour les cueillir et les déguster discrètement sur sa chaise longue. B commet-elle une infraction contre le patrimoine (cas échéant, *cum* 172<sup>er</sup> CP)?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Oui, un dommage à la propriété.
- b. Oui, un vol. ✓
- c. Oui, une appropriation illégitime.
- d. Non, car les tomates cerises font partie intégrante de l'immeuble.
- e. Non, car les tomates cerises sont des choses fongibles.

## Question 19

Correct

Noté sur 1,00

A a emprunté à B sa trottinette électrique flambant neuve valant Fr. 360.- pour rentrer de soirée. Malheureusement, il chute sur le chemin du retour et se casse la jambe. Il charge donc sa colocataire C de rendre la trottinette à B, ce qu'elle accepte. Alors qu'elle est en route pour se rendre chez B, elle rencontre D, à qui elle vend la trottinette pour Fr. 100. Quelle infraction reprochez-vous à C ?

Veuillez choisir une réponse :

- a. Aucune infraction.
- b. Un abus de confiance au préjudice de B. ✓
- c. Une appropriation illégitime au préjudice de A.
- d. Un abus de confiance au préjudice de A.
- e. Une escroquerie au préjudice de D, car elle ne pouvait lui transférer la propriété de la trottinette qu'il a achetée.
- f. Une appropriation illégitime au préjudice de B.
- g. Une escroquerie au préjudice de A.